

A propos de la BHB

Historique de la Banque de l'Habitat du Burundi

Transformation du FPHU en BHB

Avant d'être transformée en banque, la BHB était un établissement de crédit appelé FPHU.

Le Fonds de Promotion de l'Habitat Urbain créé par le Décret n° 100/128 du 11 décembre 1989 a été transformé en banque commerciale dénommée Banque de l'Habitat du Burundi « BHB » le 29 avril 2021.

La BHB est un établissement de crédit régi par la loi. N° 1/09 du 30 mai 2011 portant Code des sociétés privées et de la participation publique et par la loi n° 1/17 du 22/08/2017 régissant les activités bancaires. Aujourd'hui, elle compte au total 7 agences dont 3 dans la ville de Bujumbura et 4 à l'intérieur du pays et plus de 100 000 clients.

• 01

Clients de la BHB

Promoteurs immobiliers publics et privés

Ménage (individuellement ou collectivement)

Les salariés du secteur public, parapublic et privé

▪ 02

Nos Valeurs

Solidité : moyens et expérience pour faire face à des situations difficiles ;

Ecoute du client : compréhension et réaction en fonction de ses besoins ;

Innovation : produits améliorés,

▪ 03

Profil

La BHB sert essentiellement deux catégories de clientèle : les particuliers et les entreprises. Il convient de noter qu'il s'agit bien plus d'une banque commerciale.



Objectif global

OG



Vision

V



mission

M

Objectif global, vision et mission

L'objectif global de la BHB est de financer toutes les opérations d'habitat et d'investissement immobilier principalement dans les centres urbains du Burundi.

La vision de la BHB est d'être numéro 1 au Burundi et parmi les leaders dans l'EAC comme fournisseur de solutions intégrées pour l'acquisition, le développement et l'amélioration de l'habitat à un coût accessible et contribuer ainsi à améliorer le bien-être de la population.

La mission de la BHB est de financer toute la chaîne de valeur de l'industrie immobilière particulièrement du logement depuis les matières premières jusqu'au produit fini tout en respectant l'environnement, ceci dans le but de faciliter l'accès à l'habitat décent aux demandeurs.